

La gazette municipale



Saint-N**A**bord **Actus**

Mai à août 2018
N°14



www.saint-nabord.fr

Edito

Des températures avoisinant les 36°C durant plusieurs semaines, nos jardins brûlés par le soleil, un niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques désespérément bas... les effets désastreux sur notre environnement d'une longue période de sécheresse et d'un mois d'août caniculaire nous ont rappelé combien l'eau est précieuse, combien la nature est fragile et combien sa sauvegarde doit être notre priorité.

« Notre domaine forestier est lourdement impacté par cette pénurie d'eau » constate Philippe GEORGES, adjoint aux Forêts et à l'Agriculture. « Les feuillus et notamment les hêtres dépérissent. La faible pluviométrie de ces dernières semaines ne permet pas de satisfaire leur besoin en eau (Environ 500 litres d'eau par mètre cube de bois) alors qu'ils connaissent déjà une carence en nutriments causée par un appauvrissement des sols ». Des solutions ont bien sûr été testées pour améliorer la santé de nos forêts et lutter contre le réchauffement climatique (Amendement en calcaire et magnésite, plantation de parcelles de résineux, limitation de l'entretien des sous-bois pour favoriser l'enrichissement des sols par la décomposition des branches notamment), cependant la prolifération de parasites comme les scolytes viennent encore noircir le tableau...

Mais la survie de notre écosystème ne doit pas être l'affaire de quelques élus ou spécialistes de l'environnement. Elle nous concerne tous et ce dès le plus jeune âge... La biodiversité, l'environnement, le recyclage étaient justement les thèmes étudiés par les enfants de maternelle au printemps dernier. Au travers d'ateliers de bricolage, de sorties pédagogiques ou encore de l'observation des petites bêtes, les institutrices sensibilisent de façon ludique et pédagogique les nouvelles générations aux enjeux écologiques (Pages 18 et 19).

Les petites bêtes également mises à l'honneur par les Espaces verts de la Commune comme en témoignent les élégantes abeilles et coccinelles de métal et végétaux qui ont orné nos massifs tout l'été (Photo ci-dessous).

Qui dit préservation de son environnement, sous-entend également comportements éco-responsables comme la consommation de produits biologiques issus d'une agriculture sans engrais chimiques et pesticides si nuisibles à nos petites abeilles. La Manufacture bio nouvellement implantée dans la zone commerciale de Moulins propose justement à sa clientèle une vaste gamme de produits alimentaires et cosmétiques provenant si possible de producteurs locaux (Page 23).

En espérant vous retrouver ressourcés après ce plein de soleil malgré tout si agréable et détendus par les ballades à l'ombre de nos belles futaies, nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne rentrée.

L'équipe communication

Sommaire

- 3 Page histoire
- 4 Conseils municipaux
- 7 L'agence postale
- 8 Travaux et sécurité
- 10 Le lexique "interco"
- 12 Du côté de CCPVM
- 13 Le petit lexique forestier
- 14 Social
- 15 La vie des écoliers
- 20 Les animations du printemps
- 22 La vie des entreprises
- 24 Sports et Associations
- 26 La libre expression
- 28 Agenda



Hommage au Général HUMBERT



Rendez-vous à la ferme de la Couare

Cette année, les célébrations du 14 Juillet rimaient encore avec le 250^e anniversaire de la naissance du Général HUMBERT (1767-1823), natif de Saint-Nabord. L'occasion pour la municipalité et l'association « Histoire et Patrimoine », de recevoir le dimanche, James GOLDEN, directeur du développement touristique au sein du GAL Mayo North East ainsi que le Maire et quelques élus de la Mairie de Remiremont.

Une matinée riche en événements qui débuta par une marche officielle de 5 km, reliant le centre-ville à la ferme de la Couare (lieu de naissance du Général), avec en point de mire, non pas un traditionnel feu d'artifices mais des tirs au canon et des tirs de salves des grenadiers.

Souvent méconnu des Vosgiens, ce fameux militaire Navoiriaud qui s'illustra notamment en Irlande en 1798, face aux Anglais prit à deux reprises la tête d'une expédition afin de prêter main forte aux insurgés à la bannière verte ornée d'une lyre dorée. Sa bravoure fit mouche et son sens de la stratégie permit aux Irlandais de remporter contre les Anglais la bataille de Castlebar, en 1798. Depuis lors, le comté de Mayo célèbre chaque année cette figure historique française.



Des Vosges aux Caraïbes

À l'origine marchand de peaux de lapins, Jean Joseph Amable HUMBERT s'engagea à 25 ans dans ce qui allait devenir le 13^e bataillon des volontaires du département des Vosges. Brillant officier promu général de brigade dans l'armée révolutionnaire française en 1794, il se distingua par de nombreux faits d'armes. Proche du général LAZARE-HOCHE, surnommé le « Pacificateur de la Vendée », sa carrière fut en effet marquée par d'innombrables aventures, depuis l'expédition d'Irlande de 1798 et son éclatante victoire à la bataille de Castlebar, jusqu'à la participation à la guerre d'indépendance du Mexique en 1816 au sein de l'armée rebelle mexicaine, en passant par la piraterie dans les Caraïbes.



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Suite au conseil municipal du 22 mars 2018 et à une observation relative au point n°26 de celui-ci, le compte rendu du conseil municipal du 22 mars a été approuvé par 25 voix pour et 1 contre.

Ce conseil municipal du 12 avril 2018 concerne essentiellement l'ensemble des budgets de la commune. A l'exception du budget général qui n'a pas obtenu l'adhésion de 6 membres de l'opposition, les autres budgets ont été votés à l'unanimité.

Concernant le budget général les points suivants ont fait l'objet d'un vote particulier :

- Subventions aux associations et organismes divers pour 2018.
- Participation de la commune au budget du CCAS pour 2018.
- Participation budgétaire au SIVUIS pour 2018.
- Contributions syndicales pour 2018.
- Contributions directes locales : fixation des taux pour 2018.

Les subventions ont été votées et accordées aux associations par application du règlement mis en place. Chaque association sollicitant une subvention a obtenu un modèle du règlement d'attribution. Ce règlement mentionne :

- Les catégories d'associations (2 : sport et vie en société).
- Le mode de calcul, très simple, lequel repose sur le nombre d'habitants de la commune recensé dans l'association par rapport au nombre d'adhérent.
- Le nombre d'adhérents de moins de 18 ans.
- La mise à disposition ou non d'un local communal.
- Le montant des disponibilités de l'association.
- Le domicile de l'association et / ou des membres de son bureau.

La plupart de ces critères sont affectés de pourcentage permettant de rester équitable dans l'octroi de ces subventions, cela même si le conseil municipal dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser une subvention.

Au niveau des taux de fiscalité, une baisse de ces taux a été proposée afin de neutraliser la hausse des taux intercommunaux 2017. Les taux de référence étaient les suivants :

| | | | |
|---------------------------|---------|------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation : | 12.01 % | Après neutralisation : | 11.08 % |
| - Taxe Foncier bâti : | 14.91 % | | 13.75 % |
| - Taxe Foncier non bâti : | 38.77 % | | 35.76 % |

Prochaines réunions du Conseil Municipal

Jeudi 20 septembre à 20h00.

Jeudi 18 octobre à 20h00.

Jeudi 22 novembre à 20h00.

Jeudi 20 décembre à 20h00.

Sous réserve d'acceptation
de l'ordre du jour

**Répondez sur internet,
c'est encore plus simple**
le-recensement-et-moi.fr
Du 17 janvier au 16 février 2019

**DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN**

INSEE & votre commune

Lancement du Service Militaire Volontaire

18/25 ans

Apprendre un métier dans un cadre militaire
Une chance pour prendre sa place dans la société
Une formation pour entrer « dans l'emploi »

Le volontaire stagiaire :

- Est âgé de 18 à 25 ans.
- Peu ou pas diplômé.
- Reçoit une formation d'une durée comprise entre 6 et 12 mois en fonction du métier choisi.
- Prépare le permis de conduire B (véhicule léger).
- Prépare un diplôme de secourisme.
- Reçoit une remise à niveau scolaire.
- Est hébergé en internat, et reçoit une solde de 313 euros mensuel.
- Signe un contrat militaire de 6 à 12 mois non renouvelable.

Le volontaire technicien :

- Eloigné de l'emploi, en recherche d'une première expérience professionnelle.
- Est titulaire d'un diplôme de niveau CAP ou plus.
- Reçoit une formation militaire et pédagogique afin d'exercer une fonction d'aide moniteur auprès des volontaires stagiaires.
- Est hébergé en chambre individuelle ou collective, il est nourri et touche une solde de 675 euros mensuel.
- Signe un contrat militaire d'un an renouvelable 1 fois.



Par Robert WARY,
Adjoint aux Sports et aux Associations

Le 1^{er} régiment du Service Militaire Volontaire (SMV) s'est créé à MONTIGNY LES METZ en 2017. (72% de succès pour l'année)

Il a pour but de faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes âgés de 18 à 25 ans, les plus éloignés de l'emploi afin de devenir des citoyens actifs et responsables.

Est concerné, le stagiaire de nationalité Française, diplômé ou pas, pas handicapé, et surtout volontaire. (Port de l'uniforme, obéissance aux ordres, et respect des règlements militaires, responsable, attentif aux autres...)

Après avoir été sélectionné (visite médicale, entretien de motivation, enquête sécurité, test de positionnement en illettrisme) il est incorporé, et suit une formation militaire initiale d'un mois (savoir vivre ensemble, trouver ou retrouver confiance en soi, connaissance de soi, et autonomie), puis remise de Calot.

Une formation complémentaire de quatre mois est mise en place : missions citoyennes, remise à niveau scolaire, premier secours (SST), passage gratuit du permis de conduire (B), le développement du goût de l'effort à travers un entraînement sportif progressif.

La suite, la formation professionnelle s'étale de 2 à 7 mois : choix de formations à 2 métiers sur 26 proposés, période d'adaptation en entreprises publiques ou privées (PSA, IKEA, SPIE, G4S...), technique de recherche d'emploi, insertion professionnelle, puis la remise du certificat d'aptitude personnelle à l'insertion (CAPI), et emploi.

Au départ, un stagiaire diplômé a la possibilité de renouveler un contrat de 12 mois dans l'armée.

Comment rejoindre le Régiment :

Remplir dossier de candidature (www.le-smv.fr) sur INTERNET, auprès des missions locales ou agences Pôle emploi, et l'envoyer au :

1^{er}Régiment du Service Militaire Volontaire – BP 90010 – 57044 METZ CX 01.

Courriel : csmvl.recrutement@terre-net.defense.gouv.fr
Cellule recrutement : 03.87.15.45.49 – 03.87.15.45.73

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

Les dépenses autorisées par délégation :

Fourniture de produits d'entretien : 1 487.72 € TTC
Fourniture de matériel de sécurité : 932.56 € TTC
Travaux d'entretien du terrain de football : 2 592.00 € TTC
Essais pour contrôle terrain de football : 2 440.80 € TTC
Balayage de voirie : 2 420.00 € TTC
Relevés topographiques pour travaux de voirie : 3 150.00 € TTC
Travaux de rénovation de la verrière du CSC : 215 079.60 € TTC
Travaux de réparation à la station d'épuration : 2 063.00 € HT
Travaux d'extension du réseau d'eau potable : 7 004.00 € HT

Les autres points abordés :

Le contrat de performance énergétique

Il est envisagé de rénover notre réseau d'éclairage public. Dans le cadre de ces travaux, des études ont été réalisées et la parole a été donnée aux intervenants afin de présenter leurs conclusions et décider des orientations relatives à ce réseau d'éclairage public pour les années à venir.

L'état de vieillissement du réseau actuel et son coût en énergie et en entretien nécessitant un changement de pratiques, le principe du contrat de performance énergétique a été acté.

La cause impulsive et déterminante d'un CPE est la réalisation d'économie d'énergie. Ce genre de contrat oblige le titulaire du marché à garantir au moyen des investissements réalisés l'amélioration de la performance énergétique. Si celle-ci n'est pas atteinte, le titulaire doit alors payer une indemnité correspondant à l'équivalent correspondant à la différence entre la quantité d'énergie garantie contractuellement et celle effectivement consommée et mesurée. Dans le cas contraire, le titulaire reçoit alors un intéressement.

L'objectif de réduction des consommations d'énergie est d'environ 40%. Dans notre cas, la commune s'engagerait sur un Contrat de Performance Energétique Global, c'est-à-dire que ce serait un marché confiant tout à la fois la conception et la réalisation d'interventions sur les équipements et de travaux sur l'existant tel que les armoires et les ampoules. Le titulaire du marché assure l'exploitation et la maintenance du réseau pendant la durée du contrat (6 – 9 ou 12 ans). Ce type de marché intègre des prestations d'information et de sensibilisation à la diminution des consommations énergétiques.

Implantation d'un SRO

Dans le cadre de la mise en place du Réseau Très haut Débit porté par la Région GRAND EST, un emplacement a été déterminé avec la société LOSANGE pour l'implantation d'un Sous Répartiteur Optique, devant permettre le déploiement du Très haut débit sur le secteur Centre – Longuet. Ce SRO sera installé à l'angle des rues de Longuet et de Bellevue. En contrepartie de cette installation la commune percevra jusqu'en 2052 une redevance annuelle de 40 €. Pour plus d'informations, les travaux doivent débutés en août 2018 sur ce secteur.

Vente d'une parcelle de terrain communal

Une parcelle de terrain communal a fait l'objet de deux propositions d'achat par les propriétaires de parcelles contigües. Une proposition émane d'un lotisseur, la seconde d'un particulier, conseiller municipal. Compte tenu de la personnalité de chacun des acheteurs, il a été décidé, pour ne pas léser ni influencer personne de sanctionner cette délibération par un vote à bulletin secret. Ce fut également le cas lors du conseil municipal du mois de mars où, là aussi, un membre du conseil municipal souhaitait acquérir un morceau de terrain pour lequel la commune a utilisé son droit de préemption.

Prix de vente et surface étaient nettement différents, mais il est important de savoir que lorsqu'un membre du conseil municipal souhaite faire une acquisition sur la commune, la procédure du vote de la décision à bulletin secret soit utilisé. Il en sera de même pour toute autre demande d'acquisition sur la commune pour tout autre membre du conseil.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Les dépenses autorisées par délégation :

Fourniture de produits d'entretien : 3 100.24 € TTC

Fourniture de rechanges pour entretien des espaces verts : 5 554.20 € TTC

Réalisation enduit monocouche sur chaussée : 77 693.70 € TTC

Marché pluriannuel des espaces verts :

- Lot 1 : Peuxy – encensement – 6 sites + bande piétonne Encensement : 16 299.66 € TTC

- Lot 2 : Ecoles – 7 sites + variante gazon CSC : 8 164.68 € TTC

- Lot 3 : Place de la Gare et écarts des Breuchottes – 9 sites : 22 965.12 € TTC

Travaux dans les écoles et au CSC :

- Lot 1 : Menuiseries extérieures : 30 096.00 € TTC

- Lot 2 : Faux plafonds – Isolation : 43 068.00 € TTC

- Lot 3 : Menuiseries intérieures : 12 627.60 € TTC

Les autres points abordés

Adhésion au service du Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Suite à l'entrée en vigueur au 25 mai 2018 du règlement européen n° 2016/679 dit RGPD, les collectivités sont tenues d'adhérer à ce règlement de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire son application sous peine de sanctions.

La mise en conformité consiste essentiellement à constituer un registre de nos traitements de données ; à faire le tri dans nos données ; à respecter les droits des personnes ; à sécuriser nos données.

Un projet d'adhésion au service est proposé par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle en partenariat avec l'Association des Maires des Vosges qui propose de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique. C'est ainsi qu'il serait mis à disposition des collectivités un Délégué à la Protection des Données dont la désignation est obligatoire.

Le coût de cette mutualisation est faible, la convention est signée pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2021.

Participation financière pour extension du réseau électrique

Lors de ce conseil deux participations pour extension du réseau électrique ont été décidées : l'une concerne l'extension du réseau pour une habitation Chemin de la Feigne des Grèves, l'autre pour une habitation Rue de Sous Froid.

Focus sur l'agence postale



*Rencontre avec Sylvaine FLORY,
agent communal chargé de l'agence postale*

Par Patricia DOUCHE, Adjointe au Maire

Embauchée en 1993, Sylvaine a commencé sa carrière professionnelle au Centre socioculturel tout en effectuant également des remplacements à la bibliothèque.

En 2009, suite au désengagement de la Poste, le conseil municipal, par sa délibération du 8 juillet 2008, décide de créer une agence postale communale et signe une convention avec la Poste. Cette agence postale ouvre le 2 mars 2009 dans un bureau situé à la mairie.

Sylvaine suit alors une formation de 2 semaines basée à la fois sur l'accueil du public et sur tous les aspects techniques liés à sa nouvelle fonction de « guichetière ». En effet, la Poste met à disposition les matériels et fournitures, son savoir-faire et forme les agents municipaux chargés de la gestion de l'agence tant en matière de services postaux que d'opérations financières.

La commune, quant à elle, fournit les locaux, en assure l'entretien, le fonctionnement et la sécurité.

Fin 2013, suite à la réhabilitation du bâtiment, l'agence postale communale réintègre les locaux de l'ancien bureau de poste. La boîte aux lettres située devant la mairie est également déplacée près de l'agence postale.

Quels sont les services proposés à l'agence postale de Saint-Nabord ?

Comme dans un bureau de poste, vous pourrez :

- Acheter timbres, enveloppes prêt à poster, emballage pour colis et chronopost, pièces de monnaies de Paris, ordres de reexpédition ou garde du courrier.

- Déposer ou retirer des lettres, colis ou chronopost.

- Effectuer vos opérations financières : retrait et dépôt d'espèces ou de chèques uniquement si vous êtes titulaire du compte ; les procurations n'étant pas acceptées.

BON à SAVOIR :

De plus, la Poste met gratuitement à disposition, dans les locaux de l'agence postale, une tablette afin de vous permettre d'accomplir vos diverses démarches administratives, tant au niveau de la banque postale que des différentes administrations : sécurité sociale, Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Mairie, Service des amendes... Pour cela, vous devrez juste vous munir de vos codes d'accès spécifiques à chacun de ces sites.

L'agence postale communale garantit véritablement une présence postale de qualité pour satisfaire l'essentiel des besoins des habitants de la commune tant en matière de services postaux que d'opérations financières.

N'hésitez pas à la fréquenter, un parking est à votre disposition et l'accueil assuré soit par Sylvaine soit par Virginie les mercredis, et non pas par des automates. Petits plus qui semblent même être appréciés par des habitants des communes voisines !

Les horaires d'ouverture de l'agence postale communale :

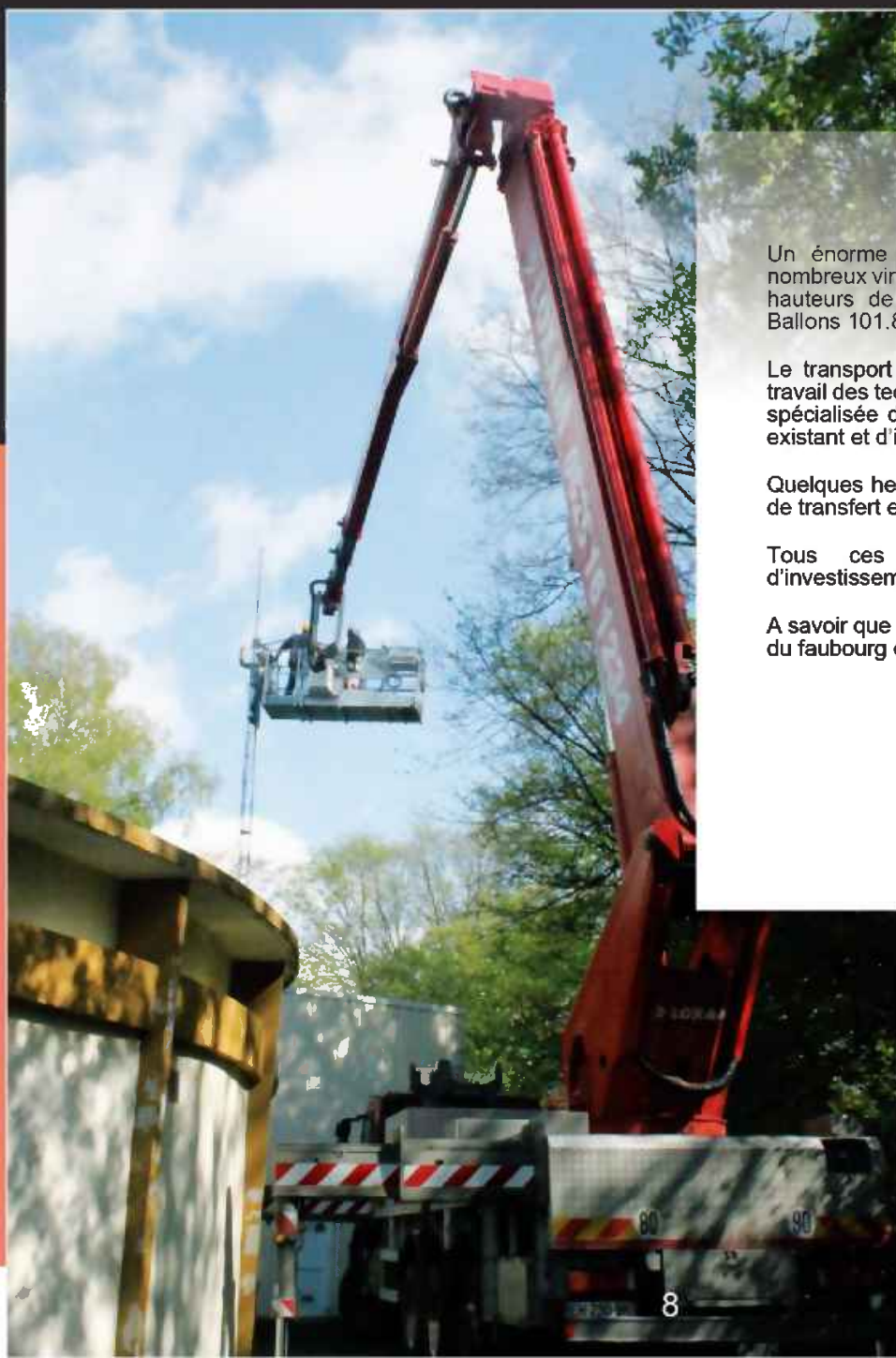
| | |
|----------|------------------------------|
| LUNDI |) |
| MARDI |) 13H30 – 16H30 |
| JEUDI |) |
| VENDREDI |) |
| MERCREDI |) 9h00-11h30 / 13H30 – 16H30 |
| SAMEDI |) 9H00 – 11H30 |

Levée du courrier du lundi au vendredi à 15h15 et le samedi matin à 11h15

TRAVAUX

Par Fabien BRENON
Adjoint aux Travaux & à la sécurité

Déplacement du camion-nacelle sur le site de Grésifaing et installation d'une antenne pour la station Radio des Ballons.



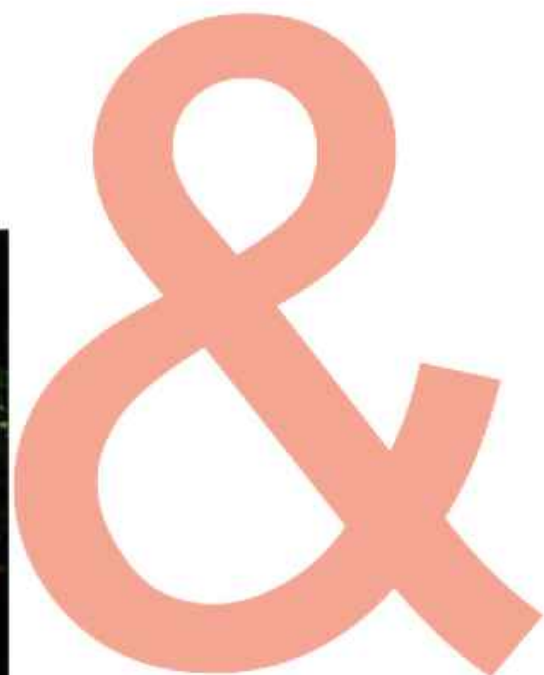
Un énorme camion-nacelle a été malmené dans les nombreux virages serrés de la commune pour rejoindre les hauteurs de Grésifaing, site d'émission de Radio des Ballons 101.8.

Le transport de la nacelle avait pour but de faciliter le travail des techniciens de PHF, entreprise strasbourgeoise spécialisée de l'audio visuel afin de remplacer le pylône existant et d'installer également une nouvelle antenne.

Quelques heures auront suffi pour réaliser les opérations de transfert et de mise en place.

Tous ces travaux clôturent ainsi la période d'investissement effectuée par Radio des Ballons.

A savoir que les studios ont également déménagé au 1 bis du faubourg du Val d'Ajol à Remiremont.





Réception des travaux de voirie

Ces travaux ont été réceptionnés le 22 mai 2018 en présence de l'Adjoint aux travaux, Fabien BRENON et d'un représentant de l'entreprise PEDUZZI TP SAS de SAINT-AME. Les services techniques municipaux assuraient la maîtrise d'œuvre.

Pour rappel ces travaux comprenaient :

- Le chemin piétonnier qui relie le quartier du Bois Joli au chemin de l'Epervier. Les travaux ont débuté mi-mars pour prolonger le chemin piétonnier existant route de la Plaine d'Eloyes sur une longueur de 300 m environ.

- L'aménagement d'une allée accessible aux personnes à mobilité réduite entre le parking et l'entrée de la chapelle de Fallières.

- La mise en œuvre d'un revêtement en enrobé rue du Pré Lagrange pour recouvrir la cour de 2 logements communaux.



S
E
C
U
R
I
T
E

Le LEXI QUE

Intercommunalité

La carte touristique illustrée

La nouvelle « Carte touristique illustrée » a été éditée en 200 exemplaires numérotés disponibles dans les bureaux touristiques de Remiremont et de Plombières-les-Bains, ainsi qu'en téléchargement depuis le site internet :

<https://app.avizi.fr/fichiers/preview/5aec03d161d82/5758-28>.

Elle est estampillée du titre « Vosges secrètes » marque déposée par l'office de tourisme de Remiremont et Plombières pour promouvoir son territoire et ses 10 communes.

Elle a été réalisée par Antonio GACIA, artiste et imagier qui a collaboré durant 30 ans avec l'Imagerie d'Epinal.

Les Compétences de la CCPVM (Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales)

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales a été créée le 1er janvier 2017.

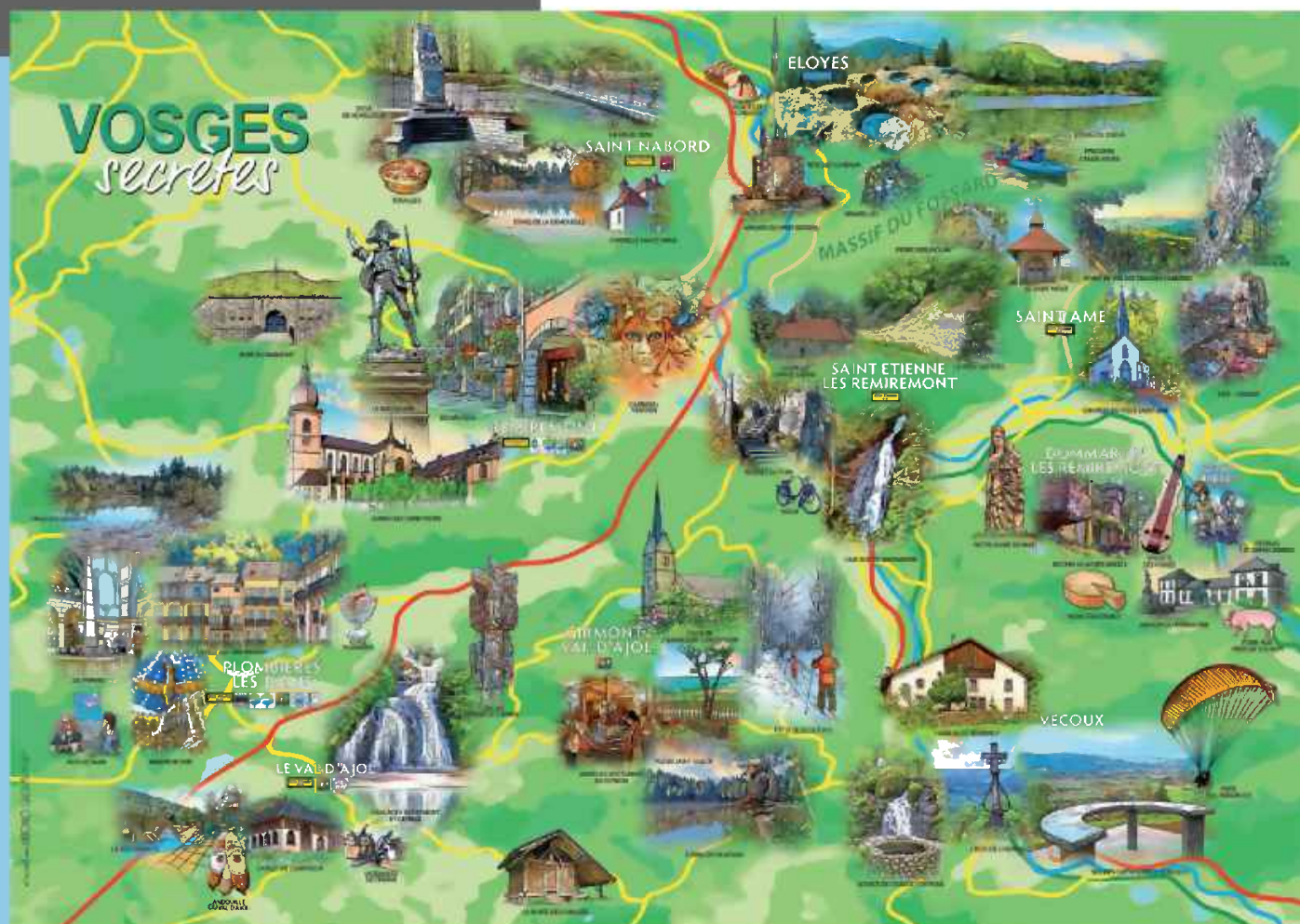
Issue de la fusion entre la Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges et de la Communauté de communes des Vosges Méridionales, ainsi que la commune de Saint-Amé (issue de la Communauté de Communes Terre de Granite), elle se compose de 10 communes, avec près de 30 000 habitants : Dommartin-Lès-Remiremont, Eloyes, Girmont-Val-d'Ajol, Le Val-d'Ajol, Plombières-les-Bains, Remiremont, Saint-Amé, Saint-Etienne-Lès-Remiremont, Saint-Nabord et Vecoux.

Des domaines de compétences bien définis

D'un point de vue général, les actions de la Communauté de Communes intègrent les domaines de compétences que les communes lui ont transférés.

Ces compétences font l'objet d'une rédaction précise dans ses statuts. La mention est importante. Elle définit la ligne de partage des compétences entre communes et communauté de communes.

La Communauté de Communes ne peut intervenir que pour les compétences que les communes lui ont transférées. De même, les communes ne peuvent plus intervenir dans les domaines qu'elles ont transférés à la Communauté de Communes.



Ces transferts de compétences s'imposent à l'ensemble des communes dès lors qu'ils ont été décidés par la majorité des deux tiers des Conseils municipaux et que ceux-ci représentent au moins les trois quarts de la population.

Le listing ci-dessous vous communique les compétences de la CCPVM telles qu'elles ont été mentionnées dans ses statuts.

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales exerce ses compétences dans les domaines de l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, du développement économique, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets, la promotion du tourisme, la prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques, l'instruction des autorisations d'urbanismes, la culture, l'action sociale, la politique de la ville et du logement.

Il faut également préciser que l'intérêt communautaire sera défini précisément en 2018. D'ores et déjà les compétences école de musique, réseau de lecture publique, relais d'assistants maternels, crèche multi-accueil ont été approuvées.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes compte environ 90 agents répartis dans les différents services.



La fiscalité des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunales)

On peut distinguer deux catégories d'EPCI : ceux à fiscalité propre et ceux sans fiscalité propre.

EPCI à fiscalité propre

Ces structures intercommunales disposent du droit de prélever l'impôt, sous forme de fiscalité additionnelle à celle perçue par les communes, ou, dans certains cas, à la place des communes (exemple de la taxe professionnelle unique). En pratique, cela veut dire que les EPCI votent les taux d'imposition qu'ils veulent voir appliqués, dans le respect des dispositions légales.

Depuis la réforme des collectivités territoriales de 2010, les catégories d'EPCI à fiscalité propre sont les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, les métropoles.

EPCI sans fiscalité propre

On trouve parmi eux, les syndicats intercommunaux (qui se divisent en deux catégories : les SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) et les SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple), et les syndicats mixtes.

Leurs ressources proviennent essentiellement des cotisations versées par les communes membres.

La cotisation à un syndicat peut être fiscalisée. Dans ce cas, ce dernier percevra une fiscalité additionnelle à celle des communes pour les 4 impôts locaux. Contrairement aux diverses communautés dotées d'une fiscalité propre, un syndicat ne peut voter ses taux d'imposition ; il ne vote qu'un produit fiscal attendu, l'administration fiscale déterminant en conséquence les taux à appliquer pour obtenir ce produit.

Les syndicats intercommunaux (les SIVU et SIVOM), sont peu à peu dissous au sein des EPCI à fiscalité propre, afin de réaliser des économies d'échelle.

De nombreux syndicats intercommunaux n'existaient en fait que pour des coopérations avec entre communes non membres des mêmes EPCI à fiscalité propre, dans des domaines où leur propre EPCI ne pouvait pas assurer un service (par exemple le traitement des ordures ménagères ou le ramassage scolaire), et ces syndicats ne regroupaient pas toutes les communes des EPCI concernés. Toutes les communes du même EPCI à fiscalité propre sont aujourd'hui incitées à se montrer solidaires, et si l'EPCI ne peut pas assurer seul un service pour toutes ses communes, il adhèrera à un syndicat mixte dans lequel toutes les communes de tous les EPCI membres seront solidaires. Les syndicats mixtes (et à plus grande échelle les nouveaux pôles métropolitains) vont gérer par exemple des services et infrastructures couvrant des zones beaucoup plus étendues que les seules communes d'un syndicat intercommunal ou EPCI (par exemple un parc naturel régional, un grand port ou un aéroport, un système de transport public longue distance, un parc commun de logements sociaux, une université, ou encore une usine de recyclage spécialisé), et où participent plusieurs EPCI, le département, la région ou des agences nationales.

Par Julien BALLAND,
Adjoint à la Communication & à l'Information

Du côté de CCPVM...

(Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales)

Conseil communautaire du 26 juin 2018 :

Quelques points abordés en conseil communautaire :

■ Taxe de séjour applicable au 1er janvier 2019 :

| | |
|------------------------------------|----------------------------|
| Palaces | 4.40 € /personne et nuitée |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles | |
| Résidence de tourisme 5 étoiles | 2.50 € /personne et nuitée |
| Meublés de tourisme 5 étoiles | |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles | |
| Résidence de tourisme 4 étoiles | 1.20 € /personne et nuitée |
| Meublés de tourisme 4 étoiles | |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles | |
| Résidence de tourisme 3 étoiles | 1.00 € /personne et nuitée |
| Meublés de tourisme 3 étoiles | |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles | |
| Résidence de tourisme 2 étoiles | 0.80 € /personne et nuitée |
| Meublés de tourisme 2 étoiles | |
| Hôtels de tourisme 1 étoile | |
| Résidence de tourisme 1 étoile | |
| Meublés de tourisme 1 étoile | 0.70 € /personne et nuitée |
| Villages de vacances 1 à 3 étoiles | |
| Chambres d'hôtes | |

Terrains de camping et caravanage classés 3 à 5 étoiles, terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-car et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures. 0.50 € par personne

Terrains de camping et caravanage classés 1 et 2 étoiles, tout terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance. 0.22 € par personne

■ Parc naturel des ballons

Monsieur le Président du parc des Ballons des Vosges propose qu'une convention cadre de partenariat soit signée avec la CCPVM, ceci afin d'instaurer un partenariat pour la saison 2018, reconduire ce transport touristique pour une année, reconduire le passeport pour la grande crête des Vosges pour promouvoir le patrimoine naturel et culturel des Hautes Vosges ainsi que ces infrastructures touristiques et de loisirs, enfin pour fixer les modalités financières de ce partenariat pour 2018. La navette des crêtes circulera 10 jours entre le 8 juillet et le 19 août, soit les 8 -15 - 22 - 29 juillet et les 1- 5 - 8 -12 -15 et 19 août.

Conseil communautaire du 11 avril 2018 :

Quelques points abordés en conseil communautaire :

■ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères année 2018

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2018 s'établit comme suit :

| | |
|--|--------|
| - Zone semi urbaine : | 9.56 % |
| - Zone rurale : | 9.56 % |
| - Saint Amé et ex CC Vosges Méridionales : | 9.56 % |

■ Taux des contributions directes locales

Les taux retenus pour les 4 taxes sont :

| | |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation : | 15.62 % |
| - Foncier bâti : | 3.56 % |
| - Foncier non bâti : | 10.95 % |
| - Contribution Foncière des Entreprises : | 22.57 % |



Le petit lexique forestier

de Philippe GEORGES,
Adjoint aux Forêts & à l'Agriculture

2° leçon

Aménagement forestier : document de gestion obligatoire pour chaque forêt publique qui établit, à partir d'une analyse du milieu naturel et du contexte économique et social, les objectifs à long terme et le plan d'action (coupes, travaux ...) sur une durée de 20 ans en général. La carte d'aménagement (parfois appelée carte de classement des parcelles) représente notamment dans quel groupe est classée chaque partie de la forêt : amélioration, régénération, irrégulier, îlot de vieillissement ...

Assiette de coupes : localisation des coupes à venir. L'état d'assiette fait référence aux parcelles concernées, à l'année envisagée pour la coupe, à la surface parcourue, aux volumes présumés récoltables.

Bois : matière ligneuse située entre la moelle et l'écorce d'un arbre.

Bois rond : bois en bille ou en rondins, avant première utilisation.

Bois de chauffage : bois rond, fendu ou scié destiné à être brûlé pour produire de la chaleur.

Bois de trituration : bois utilisé pour ses fibres dans la fabrication de pâte (papier).

Bois d'industrie : bois destiné à une utilisation industrielle (pâte à papier, panneaux...).

Bois d'œuvre : bois apte à être scié, tranché ou déroulé.

Bois d'énergie : bois destiné à la production d'énergie dans des chaudières.

Petit bois/ PB : arbres dont le diamètre est compris entre 17,5 et 27,5 cm à 1,3 m du sol.

Bois moyen/BM : diamètre entre 27,5 et 47,5 cm à 1,3 m du sol.

Gros bois/GB : diamètre de 47,5 cm et plus à 1,3 m du sol.

Très gros bois/TGB : parfois utilisé pour un diamètre de 67,5 cm et plus.

Coupe : exploitation forestière, surface d'une exploitation ou ensemble des produits forestiers livrés à l'exploitation.

Coupes conditionnelles : coupes prévues à l'aménagement mais dont la réalisation dépend d'autres actions (infrastructure, études préalables...).

Coupes programmables : coupes dont l'année de réalisation est prévisible dans l'aménagement.

Coupes d'amélioration : coupes qui visent à l'élimination d'arbres au profit d'autres mieux conformés.

Coupes de régénération : coupes dont l'objectif est de permettre la régénération d'un peuplement en futaie régulière par l'apport de lumière au sol où se trouve la nouvelle génération (semis). On distingue donc 2 coupes de régénération avant la coupe définitive.

Rotation : durée qui sépare deux coupes de même nature sur une même parcelle.

Sommier : recueil écrit tenu par l'agent patrimonial qui permet de garder une trace de toutes les interventions réalisées sur une parcelle.

Triage : ensemble de forêts gérées par un même agent patrimonial ONF.

Un bel hommage aux mamans



Cest avec un immense plaisir que la municipalité organise la fête des mères.

Les enfants éprouvent une grande joie pour préparer, dans le secret, des chants pour leur maman.

L'école accorde à cette fête un rôle créatif et éducatif. Je remercie les enseignantes de l'école des Herbures pour leur implication à préserver cette belle manifestation.

Merci aux enfants pour leur magnifique prestation qui nous a tous enchantés.

Cette année, ce sont 10 mamans qui ont été honorées (bébés nés en 2017).

Cette belle fin d'après-midi fut clôturée par le verre de l'amitié.

Merci au personnel communal et aux élus d'avoir participé à la réussite de ce temps convivial.

Par Patricia MEUNIER, Adjointe aux Affaires sociales

Repas des séniors

Cette année, le repas des anciens aura lieu le **21 octobre** au Centre socioculturel.

Les personnes qui ont choisi le colis le recevront à leur domicile un peu plus tard.

Vous avez remarqué que nous avons retardé l'âge pour participer au repas ou recevoir le colis d'une année soit : 71 ans au lieu de 70 ans.

Nous avons constaté que le nombre des personnes augmente de 50 en 2018 et d'autant en 2019.

Le choix que nous avons fait est dans le but de préserver la convivialité avec un espace pour danser et de garder cette alternance de tables rondes et rectangulaires qui donne cet aspect festif.

Les personnes de 70 ans présentes l'an passé ne sont donc pas pénalisées.

Nous espérons que vous comprendrez cette démarche.

Thé dansant

L'OMCL organise le **dimanche 28 octobre** un thé dansant animé par Alexis BALANDIER, il ravira nos danseurs et amateurs de bonne musique.

Réservation au 07 84 16 74 95



L'heure de la rentrée

Par Patricia DOUCHE,
Adjointe aux Affaires scolaires

Dès la rentrée de septembre et comme dans la majorité des écoles de l'hexagone, les enfants de Saint-Nabord seront accueillis en classe 4 jours par semaine. A la demande des conseils d'école, et suite à l'approbation par le conseil municipal, le temps de classe du mercredi matin est supprimé ; le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ayant donné son accord le 3 juillet dernier.

La question peut alors se poser pour certaines familles de savoir comment assurer la garde des enfants le mercredi matin lorsqu'elles n'ont aucun moyen de garde ou ne peuvent modifier leur horaire de travail.

Le 20 juin 2018, le gouvernement lançait le « plan mercredi » qui devrait offrir la possibilité aux enfants, de la maternelle au CM2, d'accéder à des activités périscolaires dans des domaines variés (culture, sport, découverte de la nature...), le tout en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs du territoire (associations notamment).

Une fois le projet mûri et écrit, il doit ensuite être présenté au préfet, au DASEN et à la CAF qui se prononcent sur le contenu selon une charte qui exige des critères de qualité pour cet accueil périscolaire (ambition éducative et diversité des activités, cohérence avec le projet d'école, compétence des intervenants, mode de tarification...). Une convention conjointe est alors signée qui donne droit à un soutien financier accru des pouvoirs publics et à l'attribution d'un « label plan mercredi ».

Afin de pouvoir répondre à toutes ces exigences, la mise en place d'un accueil périscolaire dans le cadre de ce « plan mercredi » demande du temps. L'annonce tardive de ce plan, avec un décret d'application paru le 25 juillet 2018, ne facilite pas sa mise en œuvre pour la rentrée de septembre prochain, et ceci est d'autant plus vrai lorsque la commune, comme c'est le cas à Saint-Nabord, ne disposait auparavant d'aucun accueil périscolaire le mercredi.

Travaux réalisés dans les écoles durant les congés d'été :

Pose de volets roulants aux Breuchottes et aux Herbures :

Ces travaux renforcent l'isolation des locaux en hiver et à l'inverse préservent les classes, la cantine et la salle d'activités sportives de l'école des Breuchottes de la chaleur pendant la belle saison. Ce programme d'équipement en volets roulants échelonné sur plusieurs années a permis d'équiper quasiment complètement les 2 groupes scolaires de la commune. Le recours à la climatisation, coûteux et préjudiciable pour l'environnement, a ainsi pu être évité.

Montant des travaux HT : 25 080 HT.

Pose de faux plafonds acoustiques :

Des travaux pour améliorer l'acoustique des salles des 2 restaurants scolaires des Breuchottes et des Herbures ont été réalisés. Une étude menée par un bureau agréé a établi un cahier des charges et l'entreprise GONSOLIN de Pouxieux a remplacé les faux plafonds existants en ajoutant des baffles de couleur, suspendus au plafond, et des claustras phoniques posés au sol. Les sons se trouvent « piégés » et les enfants et les personnels vont retrouver une ambiance sonore plus confortable pour prendre leur repas ou durant le temps de garderie.

Montant des travaux HT : 35 890 HT.



Alerte incendie à l'école des Breuchottes

Par Pascale NAULIN,
membre de la Commission communication

Le vendredi 1er juin, les élèves de l'école primaire et maternelle des Breuchottes ont participé à un exercice d'alerte incendie avec le concours du Centre de secours de Remiremont. Organisée à l'insu des enfants et de leurs parents, la simulation avait pour objectifs, d'une part, de communiquer aux élèves les consignes de sécurité en cas de départ de feu dans l'établissement mais également d'observer le comportement des enfants en situation de stress.



Ci-contre, le rôle de l'extincteur et son emplacement dans l'école





Vive les pompiers!!!

Le responsable du Centre de secours de Remiremont et Emmanuelle COUVAL, directrice de l'école primaire avaient imaginé un scénario au déroulement bien ficelé pour ne pas éveiller les soupçons. En guise de leurre, les pompiers avaient installé deux machines à fumée dans le local pédagogique chargées de diffuser simultanément la fumée sous les portes des deux sorties situées aux extrémités de la salle...

Vendredi après-midi, 13h45. Alors qu'un calme studieux règne au sein de l'école, Evan, élève de la classe de CP est chargé par la maîtresse de transmettre un mot à un autre enseignant. En sortant, il remarque tout de suite la fumée qui s'échappe du local pédagogique et qui commence à envahir le couloir... Sans plus attendre, il rejoint sa classe pour donner l'alerte, déclenchant quelques émois dans les rangs. Emmanuelle COUVAL, qui feint la surprise, suit le plan à la lettre et déclenche l'alarme de l'école avant de composer le 18 pour « prévenir les pompiers ».

Pendant ce temps, les élèves sont acheminés rapidement vers l'extérieur en suivant un itinéraire bien défini et se rassemblent au centre de la cour sous les marronniers où les instituteurs procèdent au décompte des effectifs. Les pompiers arrivent rapidement et rassurent tout ce petit monde. « Vive les pompiers » claironnent en cœur les élèves, soulagés par la tournure des événements...

« C'était un peu bizarre » relate Luigi quelques jours après la simulation.

« Ça fait mal au cœur...tout ce qu'on a fait sera perdu », s'inquiétait Lili.

« J'ai pensé à mon petit frère en maternelle à côté », se souvient Loan.

« Erine avait peur, j'ai dit que c'était un entraînement » fanfaronne Tom dont l'esprit alerte avait rapidement fait le lien entre le rutilant camion rouge des pompiers garé à proximité de l'école et l'alerte incendie...



Présentation de l'ambulance et du camion de pompiers, manipulation de la lance à incendie...

Après la simulation, les sapeurs-pompiers ont mis en place des ateliers pour présenter leur matériel avec essayage de la tenue de pompier, manipulation de la lance à incendie, visite du camion pompiers et de l'ambulance et enfin exercices de prévention (Parcours dans la fumée, explication des sorties de secours, emplacement des extincteurs...).

Pour finir, les secouristes, qui n'avait jamais manœuvré dans ces lieux, ont procédé à une reconnaissance sous A.R.I (Appareil respiratoire isolant) de l'établissement.

Une journée riche en émotions et en découvertes !!!

A NOTER : les personnes qui souhaitent devenir pompier doivent simplement contacter le Centre de secours. Les recrutements se font de 16 ans jusqu'à 55 ans et il est possible d'être sapeurs pompiers jusqu'à 65 ans.

Biodiversité...

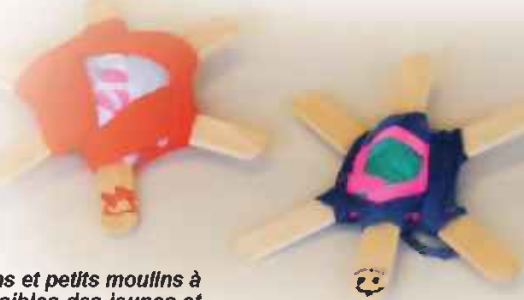
Jardinage & bricolage à l'école maternelle des Herbures

Dans le cadre d'un projet commun sur la biodiversité et l'observation des petites bêtes, les institutrices de l'école maternelle des Herbures ont mis en place tout au long du 3ème trimestre un riche programme d'activités et de sorties pédagogiques.

Les lundis et mardis après-midi étaient consacrés au jardinage avec plantation de graines dans les jardinières et carrés potagers et observation des phases de croissance jusqu'à la récolte.

En décloisonnement les mercredis matin, des groupes issus de tous les niveaux de classes ont participé à des ateliers de création d'objets déco pour le jardin. Combinant papiers, cartons, matières naturelles et matériaux recyclés, les élèves ont ainsi réalisé des petites tortues en fils de laine et bâtons de glace, un grand scarabée en bouchons plastiques, des coloriages géants, un magnifique bouquet de « fleurs-main » ...

Composé de branchages, pommes de pin, écorces, pot en terre et caisse en bois, le premier abri à insectes a pris place sous les grands pins de la cour...



En guise de répulsif, carillons et petits moulins à vent éloignent les petits nuisibles des jeunes et tendres pousses du potager.

Les activités de bricolage et jardinage ont été complétées par des journées découvertes pour observer ces petites bêtes dans leur milieu naturel avec trois sorties programmées :

Le 18 mai : **L'eau d'ici, les Voivres**, à la découverte de la faune autour de l'étang Lallemand (Voir page suivante).

Le 30 mai : dans le cadre de l'opération « **Je parraine ma rivière dans les Vosges** » à la **grange Puton**, l'école des Herbures a participé à une mise en commun de leurs travaux sur la biodiversité avec d'autres classes du secteur de la CCPVM.

Le 15 juin : **Les jardins de Cocagne à Thaon-Les-Vosges**, les enfants ont appris à respecter leur environnement à travers des activités ludiques autour du jardin et des insectes. (Ci-contre en image)



L'eau d'ici, Les Voivres :

Le vendredi 18 mai par une belle matinée ensoleillée, les enfants de l'école maternelle des Herbures se sont rendus à la ferme aquacole basée autour de l'Étang Lallemand dans la commune des Voivres. Les petits de l'école maternelle des Breuchottes se sont joints au groupe pour l'occasion.

Rassemblés sous un grand bâtiment en bois à la sortie du bus, les enfants sont pris en charge par des animateurs du centre. Le programme de la journée comprend une présentation des batraciens avec observation de la grenouille dans son milieu naturel, la vie d'une colonie de fourmis, la faune autour des étangs, une initiation à la pêche à la ligne et le fonctionnement de la ferme aquacole.

Réunis autour d'Hélène, les élèves se familiarisent avec les spécificités propres à la famille des batraciens dont les Tritons, crapeaux, grenouilles et salamandres sont les plus connus. Munie d'une épuisette à long manche l'animatrice tente en vain de capturer un spécimen pour une observation rapprochée mais l'effervescence autour de la mare l'a peut-être rendu craintive...

« La patience est la vertu nécessaire pour voir enfin couler le flotteur » lance Frédéric qui vient d'installer son petit groupe avec cannes à pêche, grains de maïs et bassines d'eau, de part et d'autre du ponton. Captivés par les gestes assurés du pêcheur, les enfants écoutent sagement les consignes avant de se mettre à la pratique : ne pas marcher sur la canne et la tenir à la verticale pour décrocher son poisson, ne pas se blesser avec le crochet acéré de l'hameçon...

Les rotengles et gardons semblent peu méfiants et très rapidement les flotteurs lestés par leur prise disparaissent sous la surface de l'eau. Après un petit passage dans l'eau des bassines, certes peu agréable pour les petites victimes mais fort satisfaisant pour les pêcheurs émérites, les poissons rejoignent à nouveau les profondeurs de l'étang.

Dissimulées dans les eaux tumultueuses des bassins d'élevage (En photo ci-contre), truites Fario et écrevisses à pattes rouges, n'échapperont pas à la visite...

Une journée passionnante savourée par petits et grands, servie dans un superbe cadre paisible et bucolique à souhait !!!



... petites bêtes
& cie.

Les animations du printemps



Week-end de la Fête patronale

Profitant d'une petite parenthèse non pluvieuse, la Fanfare suivie du cortège des élus a officialisé l'ouverture de l'édition 2018 de la fête patronale de Saint-Nabord programmée le week-end du 9 et 10 juin.

Malgré une météo maussade, de nombreux élus de la commune ont répondu présent pour faire le tour des manèges et autres attractions de cette belle manifestation. A noter que nous avons pu compter sur la présence amicale de monsieur Jean Charles FOUCHER, Adjoint au Maire à Remiremont.

Puis la pluie a laissé place aux jeux, aux manèges et aux confiseries, avant que la Chavande ne s'embrace à 23h afin de réchauffer la soirée pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Le traditionnel repas de la Tofaille et le grand vide-grenier organisé par l'association ont joyeusement animé la journée du dimanche.



Soirée des Chorales

Les chanteurs de «L'Echo du Coney» d'Uriménil et «Si on chantait» de Saint-Nabord ont uni leurs voix lors de la soirée des Chorales organisée au centre socioculturel de Saint-Nabord le samedi 26 mai.



Kétal

Fête de la Musique

The Vintage

Brass Band de Remiremont

Pour la quatrième année, la Mairie de Saint-Nabord a organisé une Fête de la musique, le samedi 16 juin sous la Halle de la Gare avec buvette, restauration assurées par les bénévoles de l'OMCL et l'incontournable dispositif de sécurité. La soirée a débuté dès 17 h avec le Brass Band de Remiremont, ensemble musical composé de cuivres, qui a présenté des reprises de musiques de films et de grands classiques du Rock.

Kétal a ensuite séduit le public notamment avec des rythmes flamenco accompagnés à la guitare classique, Le public a ainsi pu découvrir un artiste aux multiples talents sachant alterner la douceur de l'acoustique à la dureté de l'électrique avec un répertoire très éclectique allant du Reggae aux sons plus Rock'n Roll.

Les Rockeurs du groupe The Vintage ont clôturé la soirée avec des reprises endiablées de groupes tels que ZZ TOP, Bill HALEY, Téléphone...

Bar à cocktails

“ Le Fallières ”

Par Pascale NAULIN,
membre de la Commission communication

Commerçant durant 25 années dans le secteur des fournitures de bureaux, Olivier DIVOUX a pris un virage à 180 degrés en se lançant le défi d'ouvrir un bar à cocktails dans le paisible quartier de Fallières. D'aucuns y verraient un pari risqué... et pourtant, le fait est que depuis l'ouverture de son établissement « Le Fallières », sis au 1345 Route de Fallières à Saint-Nabord en octobre dernier, il a su fidéliser une clientèle régulière, en partie locale et ravie de trouver en ces lieux un endroit agréable pour se réunir et se distraire.

Quelle est donc la recette de ce succès ? Sans aucun doute l'accueil chaleureux du maître des lieux, dans un décor soigné, est-il un ingrédient majeur dans la réussite de son projet. Cependant Olivier DIVOUX en se lançant dans l'aventure, avait à l'esprit un dessein beaucoup plus « appétissant »... Epaulé par ses associés (sa compagne et ses deux enfants en photo ci-contre), il a, en effet, orchestré tout un programme de soirées à thème, concerts et rendez-vous hebdomadaires qui crée l'effervescence dans tout le voisinage...

Les nombreux adeptes du karaoké ont ainsi le plaisir d'assouvir leur passion tous les jeudis et vendredis soirs dans une ambiance décontractée. De plus, chaque mois ou presque, l'établissement convie gracieusement sa clientèle à un spectacle musical sélectionné parmi les groupes reconnus de la scène vosgienne et des alentours tels que Nevermind, the Vintage, Gold shot... (A noter dans votre agenda pour le 10 novembre : soirée concert avec le groupe pop rock « Karma »).



Quant aux animations des samedis soir, le concept parfois fantaisiste de certaines soirées pourrait en étonner plus d'un : Soirée « Camping paradise » en tongues et bermuda, arrosée de cocktails évocateurs tels que « Famiente », « Green Paradise » ou encore « Sun beach » avec, histoire de parfaire le tableau, possibilité de dresser sa tente pour la nuit. Plus fou encore : « Journée pêche à la truite » dans une piscine improvisée sur le parking, assortie d'un menu méchoui et d'un bain de minuit si le cœur vous en dit.

N'ayez aucun regret si vous avez, par malchance, raté ces rendez-vous de l'été, Olivier DIVOUX promet encore de belles surprises !!!

Une organisation bien rodée depuis presque un an déjà, permet de proposer depuis peu, en plus d'une formule snack-bar, un service de restauration traditionnelle avec carte et menus (Entrecôte/Frites, salades, tartines...). Le gérant met également à disposition sa salle lounge pour accueillir les anniversaires ou soirées privées.

Le bar ouvert tous les jours de 7h à 1h du matin en semaine et de 9h à 2h du matin le week-end, fait également office de dépôt de pain.



Alimentation générale Bio



Un vaste espace consacré aux produits d'épicerie fine

Il y avait foule le 1er juin dans la zone commerciale de Moulin pour l'ouverture de la Manufacture Bio, un magasin d'alimentation générale bio.

Avec quelque 5000 références réparties sur une surface de 450 m², le magasin propose différents rayons spécialisés, séparés par de vastes allées : l'épicerie fine, les fruits et légumes et produits frais, un beau rayon de produits cosmétiques ainsi qu'une grande sélection de vins. Un large rayon « vrac », regroupe fruits secs, riz, pâtes céréales...ainsi qu'une sélection de café en grains à moulin au sein du magasin.

« Les clients se servent selon leurs besoins à des prix intéressants, moins chers au kilo du fait de l'absence d'emballages, car ces derniers représentent traditionnellement un certain coût » précise Arnaud MIOCHE, responsable de l'établissement aux côtés de sa compagne Amélie GAUTHIER.

La clientèle peut également trouver des compléments alimentaires et recevoir des conseils en nutrition et cosmétique auprès d'une équipe accueillante et qualifiée. D'autres rayons seront développés au fil du temps, «l'idée étant de répondre aux demandes les plus spécifiques » précise Arnaud MIOCHE.

L'équipe au complet devant le rayon de cosmétiques et compléments alimentaires.



La Manufacture Bio



La manufacture Bio est ouverte du mardi au samedi de 9 h 30 à 19 h en non-stop et le lundi de 14 h à 19 h.

Un commerce de proximité référent pour une clientèle désireuse d'acheter autrement.



Fan Zone à Saint-Nabord



Ferveur, folie et démesure...

Pour rendre hommage au magnifique parcours de l'équipe de France lors de la coupe du monde de foot, l'ASSN et ses formidables bénévoles avec le concours de la Mairie ont, dès le huitième de finale, investi l'espace du centre socioculturel et ses alentours pour installer une Fan Zone avec écrans géants, buvette et restauration.

Les supporters déjà nombreux durant le match France/Argentine ont déferlé telle une marée humaine lors de la finale qui opposait les français à l'équipe croate. 3 000 personnes réparties devant les 5 écrans géants installés dans la salle Europe, sur le parking et sous la halle de la gare ont ainsi vibré à l'unisson en réponse aux 4 superbes buts qui allaient mener cette jeune équipe française à la victoire.

Un événement parfaitement bien maîtrisé par les organisateurs autant d'un point de vue sécurité que pour la qualité des prestations proposées.





L'association pour le don de sang bénévole

La 58^e assemblée générale des donneurs de sang bénévoles s'est tenue à Saint-Nabord le 8 avril dernier afin de faire le point sur les 10 collectes organisées en 2017 avec un total de 1234 dons.

Le secteur de Remiremont est très généreux et impliqué pour le don du sang, car au niveau national on note une baisse des stocks de sang ; Trois millions de Français donnent, il en faudrait au moins le double.

Un appel a été lancé dans les lycées et collèges en 2017, collectes abandonnées depuis 2014, afin d'attirer les jeunes. Les collèges et lycées Malraux, Saint-Joseph et Camille Claudel ont été impliqués et ce ne sont pas moins de trois collectes réalisées pour l'année. Ils souhaitent par ce biais attirer plus de jeunes, et entrer dans les écoles primaires. Il est important de faire savoir que des maladies peuvent être détectées grâce à un simple don, car si le but premier du Don du Sang est de sauver la vie de malades, il peut aussi parfois sauver le Donneur lui-même !

Dans les Vosges, inquiétude pour le site de Saint-Dié, car les médecins partent en retraite, et il n'y a pas de remplaçant, et le problème risque de se poser d'ici quelque temps sur celui d'Epinal. Ces établissements sont fixes et accueillent entre autres les bénévoles pour les prélèvements de plasma. Il faut retenir que c'est la seule façon de faire barrage à la firme étrangère OCTAPHARMA dont le plasma thérapeutique n'est pas totalement éthique et dont la traçabilité est impossible à établir...

Pour clôturer cette A.G, ce ne sont pas moins de 150 donneurs diplômés qui ont été invités, et onze d'entre eux sont venus chercher leurs diplômes et médailles. Une personne s'est vu remettre le diplôme de niveau 6 (plus de 100 dons) avec une médaille d'or, une palme.

A savoir, que lors de la dernière collecte sur notre commune, 105 personnes se sont présentées, 94 ont donné dont 7 nouveaux bénévoles.

Par Robert WARY,
Adjoint aux Sports et aux Associations



**Donner son sang,
c'est offrir la vie.**

www.dondusang.net  



Marche nordique santé (Association Fallières Sport Détente)

Dans le courant de l'année 2017, notre association FSD (Fallières Sport Détente) a été contactée par le « Réseau APS du Pays » (Réseau Activité Physique Santé du pays de Remiremont et de ses vallées). Notre interlocuteur, Thomas Mengin coordinateur du réseau et Enseignant en Activité Physique Adaptée (APA) souhaitait établir un partenariat avec notre association dans le but de proposer des séances de marche nordique santé pour des personnes malades chroniques et/ou sédentaires à besoins spécifiques.

En effet, la reprise d'une activité physique adaptée est bénéfique pour la santé tant sur le plan physique que mental et social. Partant de ce constat, les personnes ayant reçu une prescription d'activité physique par leur médecin ont ainsi pu bénéficier d'un bilan avec un Enseignant en APA et à l'issue être orientées vers les associations partenaires du Réseau APS du Pays.

Cet accord s'est concrétisé et nous avons animé 32 séances de marche nordique santé au cours de l'année 2017/2018.

Quatorze personnes se sont inscrites et ont participé avec enthousiasme aux sorties les samedis matins de 9h30 à 11h30.

Une séance de marche nordique se déroule ainsi :

- une mise en mouvement de toutes les parties du corps.
- la marche dynamique avec les bâtons.
- des étirements.

La marche nordique santé est une activité conviviale, accessible à tous, sans esprit de compétition. L'idée de ces séances « santé » est donc de prendre goût à l'activité physique dans un objectif d'amélioration de la santé tout en prenant en compte et en adaptant l'activité en fonction des capacités et des motivations de chacun.

La reprise est prévue le samedi 6 octobre 2018.

Pour nous rejoindre : en parler avec son médecin traitant et ou contacter :

IRéseau activité physique santé du pays de Remiremont
7, rue Georges Lang 88200 REMIREMONT
raps.remiremont@sante-lorraine.fr
03 29 23 40 00

Retour sur les affirmations des groupes d'opposition dans la gazette municipale n°13

Lors de la parution du dernier bulletin municipal, les oppositions se sont défoulées sur un certain nombre de points. Aujourd'hui, je souhaite réagir à ces attaques qui pour moi relèvent de l'hypocrisie ou du mensonge.

Selon le Petit Larousse, l'hypocrisie, c'est l'attitude qui consiste à cacher ses sentiments et à montrer des qualités qu'on n'a pas. C'est de la comédie, de la déloyauté, de la duplicité, de la fausseté de la mascarade, de la pruderie.

Selon la même source, le mensonge c'est donner pour vrai ce que l'on sait être faux et donner pour faux ce que l'on sait être vrai. C'est abuser, bernier, duper, fabuler ou encore tricher.

Explications.

Une opposition donne des explications sur certains points des conseils municipaux qui se sont déroulés depuis le début de l'année et nous explique qu'au niveau scolaire elle a été mise devant le fait accompli concernant la fermeture d'une classe à l'école des Breuchottes. Ceci est faux, ce n'était pas seulement une classe qui devait faire l'objet d'une fermeture à l'école des Breuchottes mais 2 classes qui étaient menacées. Un courrier de l'inspection académique constatant la faiblesse des effectifs dans nos écoles nous a avisé de cette intention de fermeture de 2 classes. Ce courrier a été évoqué lors du bureau du 6 février 2018, auquel l'opposition était représentée, mais naturellement si ces comptes rendus de bureau ne sont pas lus on peut effectivement considérer que l'on soit mis devant le fait accompli.

On nous explique aussi que les calculs pour l'attribution des subventions aux associations sont inadaptés. Que nous propose-t-on pour améliorer ces calculs. Rien. On peut également revenir sur le mode de calcul retenu lorsque la précédente municipalité attribuait ces subventions tout comme le manque de transparence pour les subventions accordées par le CCAS. Cette pratique existe depuis bien longtemps et rien n'a été mis en place pour modifier cette façon de faire à une autre époque pas si lointaine. Lors de la commission « Sport, loisirs et culture » aucune proposition n'est faite quant au mode de calcul, aucune contestation non plus quant à la transparence des opérations. Pas plus de remarques lors de la commission « Finances » du 3 avril, sauf à rajouter 1 ligne pour une subvention de 100 € oubliée.

On nous explique que cette opposition ne vote pas le budget général de la commune car pas d'accord sur la réduction des taux de taxes locales et sur le choix des investissements ? Quelque mois auparavant en accusant la majorité de faire preuve de clientélisme suite à la baisse pratiquée sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement à hauteur de 2 %, cette opposition nous a lancé à la figure qu'on ferait mieux de baisser de 1 % les taxes locales. Aujourd'hui c'est chose faite mais là encore ce n'est pas cela qu'il fallait faire. Quant aux investissements cette opposition n'a pas contrairement à ce qu'elle avance, provoqué la risée sur un projet de salle multi activités. Lors du dernier mandat ils n'ont pas été capables de mettre en œuvre ce projet. On l'aurait fini, on a bien fini les opérations relatives à la place de la Gare !!!

L'autre opposition veut communiquer. Il nous est reproché pour le repas des aînés que certains d'entre eux aient été oubliés. Ces personnes n'étant pas inscrites sur les listes électorales, elles sont forcément « oubliées ». Toutes les autres personnes ont été contactées et interrogées pour savoir si elles préféreraient venir au repas ou bénéficier d'un colis. Rien n'est mentionné à ce sujet dans le compte rendu du 18 décembre 2017 puisqu'aucun retour d'information ou des intéressés ne nous est parvenu. Cette information est seulement parvenue à l'opposition ! Dans ce compte rendu du 18 décembre 2017, il est plutôt mentionné que 205 repas ont été servis en 2017 contre 195 en 2016.

Concernant la dangerosité aux abords de l'école des Breuchottes, le compte rendu de la commission sécurité du 5 mars 2018 dit ceci : « Mesures accompagnées dans un premier temps de prévention puis de répression le cas échéant ». Un membre de l'opposition assistait à cette commission. Si le manque de communication de celui-ci envers ses colistiers est évident, ce n'est pas à nous qu'il faut s'en prendre.

La sécurisation de la rue de Boudière va au-delà de ce qui était demandé par l'opposition. Le compte rendu de la commission « Travaux – Sécurité » du 15 février fait état de cet aménagement de sécurité. Compte rendu à lire bien entendu.

Le réaménagement de l'arborétum a été évoqué par l'ONF lors de la présentation du programme des travaux pour 2018. Il s'agit maintenant de lancer une consultation pour finaliser cette opération qui sera prise en charge par le budget général puisque celle-ci a un caractère touristique. Présenter des arbres sur un plan ou une maquette ne conduit pas forcément à adopter le programme. Aucune opposition à ce moment-là.

Concernant le hall des Perrey aucune réaction de la part de l'opposition lors de la réunion de la commission « Travaux – Sécurité » à laquelle elle participait le 15 février 2018. Le projet a été présenté ainsi que son coût. Il faut savoir que lors des commissions les réactions de chacun sont admises mais la plupart du temps elles sont réservées pour le conseil municipal.

Enfin la manifestation en l'honneur du héros local qu'est le Général Humbert, rien ne permet de laisser dire qu'aucune manifestation n'aura lieu dans sa commune de naissance. Précipitation ou mensonge ?

Je laisse le soin à chaque lecteur de se poser la question : hypocrisie ou mensonge ?

Daniel SACQUARD, Maire de Saint-Nabord

Les chardons de la discorde !!

Malgré un effectif constant en personnel et en matériel, nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions, le centre bourg est envahi par les mauvaises herbes, les espaces verts ne sont pas tondu régulièrement, les trottoirs sont enherbés. La suppression des produits phytosanitaires ne doit pas être une excuse à ce triste constat, la solution alternative est tout simplement la binette et l'huile de coude.

Ce manque d'entretien régulier a pour conséquence de véhiculer une mauvaise image de notre commune et des équipes y travaillant.

Notre majorité devrait prendre conscience qu'elle ne peut dilapider l'argent des administrés dans des prestations de sous-traitance non ou mal réalisées.

L'équipe des services techniques est source de bonnes idées pour embellir la commune, mais il faut, avant d'installer ces jolies et coûteuses compositions, penser au temps nécessaire à leur entretien.

Beaucoup de nos administrés préféreraient une commune avec l'ensemble de ces quartiers propres, avec des espaces verts tondu régulièrement à une commune fleurie et couverte de mauvaises herbes.

Le nettoyage et l'entretien des espaces ne doit pas être principalement réservé à la visite départementale des communes fleuries en vue du maintien du classement de la Commune. L'aspect d'un fleurissement sobre s'apprécie à tous les moments de l'année.

Concernant le cadastre, il vous est peut-être arrivé de poser une question concernant le zonage, la classification, le règlement concernant votre terrain.

La municipalité vous répond : « La question sera traitée lors de la prochaine révision du PLU » Oui ! Mais quand ? Et là, pas de réponse. Le Plan Local d'Urbanisme n'a pas été révisé depuis plus de 10 ans alors que la Commune a été classée « zone montagne. »

Il serait bon de s'y pencher d'autant que les budgets correspondants ont été votés depuis au moins deux ans. L'attente de la décision d'un schéma départemental n'est pas la bonne décision. Nous courons le risque d'un plan imposé désavantageux pour notre Commune.

Espérons que cette année sera propice à la mise en chantier d'une révision de cadastrale, d'autant qu'il faut du temps pour parvenir à trouver les bonnes solutions pour le bien être de l'ensemble des habitants et en accord avec eux.

Nous vous souhaitons des vacances salutaires !

Valéry AUDINOT, Cédric BABEL, Stéphane GRANDJEAN, Natacha VILLAUME, Lucien GESTER, Daniel VINCENT

Toujours mobilisés !

A la rentrée scolaire de septembre 2018, les élèves de primaires et maternelles retrouveront un rythme étalé sur 4 jours. Très bien! Mais nous avons soulevé la problématique du mercredi matin et proposé un centre aéré en début 2018; ce à quoi, il nous a été répondu que la majorité y réfléchirait... Or à ce jour, rien de factuel!!

- Nous souhaiterions faire remarquer, que la nouvelle grille de dotation des subventions, est devenue un " vrai casse-tête chinois"... cette méthode complexe d'attribution favorise les dossiers de demande de subvention élevée.... N'y aurait-il pas un souci dans la définition même du terme « subvention ». Chercher l'erreur!

- Une nouvelle association a vu le jour " Chats sans famille" ; son but est de protéger les animaux, notamment les chats et surtout de stériliser les chattes errantes afin de canaliser la prolifération de ces félins. C'est une obligation dans les polices du Maire de la commune d'appliquer cette procédure ! Or, l'accueil reçu lors d'une réunion en Mairie n'a pas permis de poursuivre cette collaboration pourtant utile à tous les habitants. En effet, Amis des animaux ou habitants subissant des désagréments, y auraient trouvé un grand avantage. Qu'on se le dise !

-La révision du PLU semblait être engagée par une première réunion (en 4 ans) le 28 septembre 2017, mais à ce jour, aucune suite n'est programmée ! Qu'attend-t-on pour mettre enfin en œuvre ce dossier d'utilité publique et primordial pour la commune ?

-Au sein de la majorité, 2 conseillers municipaux souhaitaient se porter acquéreur de terrain sur St Nabord. Pour l'un, classement sans suite, car la commune a préempté. Pour l'autre, aucune consultation n'a été lancée, car uniquement 2 candidats en lice. Seule une délibération par vote secret s'est déroulée en conseil Municipal pour les départager. Ne trouvez-vous pas cela étrange ?.....

-Enfin, nous vous garantissons notre implication et souhaitons à toutes et tous, après un bel été, une rentrée sereine et placée sous les meilleurs auspices.

Catherine ARNOULD ; Francine CLAUDEL WAGNER; Stéphane DEMURGER; Frédérique FEHRENBACHER; Sébastien HUGUENIN.

Agenda Agenda

7 8 et 9 septembre :
**Les 10 ans de l'Infernal
Trail des Vosges**

Organisé par l'association L'Infernal Trail.
Départ des Perrey.



Dimanche 18 novembre
Bourse aux jouets

Organisée par l'association Un P'tit coin
d'Herbures au CSC.

Dimanche 21 novembre
Repas des séniors

Organisé par la Mairie au CSC.

Dimanche 9 décembre
Défilé de Saint-Nicolas

Organisé par la Mairie de Saint-Nabord



Dimanche 16 septembre
22^{ème} Rando VTT

Organisé par l'association SLEC

Dimanche 23 septembre
**Commémoration de la
libération à Noiregueux**

Organisée par l'association Les amis de la
36^{ème} DI du Texas sur le site de Noiregueux.

Vendredi 5 octobre
**Remise des prix du
concours des maisons
fleuries**

à la Mairie de Saint-Nabord.

